RAPPORT DU CAUCUS REGIONAL DES FEMMES PARLEMENTAIRES DU FP SADC A LA 59E ASSEMBLEE PLENIERE

Monsieur le Président, je demande à cette Assemblée plénière d'adopter le rapport du Caucus régional des femmes parlementaires soumis à la 59e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC et déposé devant l'Assemblée le 23 novembre 2026.

SOMMAIRE

1.0 COMPOSITION DU CAUCUS RÉGIONAL DES FEMMES PARLEMENTAIRES.....3
2.0 MANDAT ET THÈME DE LA RÉUNION.....3
3.0 CONTEXTE.....3
4.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS ET DES RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.....3
5.0 ANNEXES.....8
ANNEXE I : COMPOSITION DU CAUCUS.....8
ANNEXE II : LISTE DES RESPONSABLES.....8
ANNEXE III : LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES.....9

1.0 COMPOSITION DU CAUCUS RÉGIONAL DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Le caucus était composé des membres indiqués à l'Annexe I. La liste des responsables et celle des personnes-ressources qui ont participé à la réunion figurent respectivement aux Annexes II et III.

2.0 MANDAT ET THÈME DE LA RÉUNION

Le mandat du Caucus régional des femmes parlementaires est énoncé à l'article 16(5) de la Constitution du FP SADC et à la règle 19 du Règlement intérieur du FP SADC. La réunion du Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC) s'est tenue virtuellement le 12 mai 2026 autour du thème suivant : *« Le leadership des femmes parlementaires en matière de changement climatique et d'économie bleue : un océan d'opportunités »*.

3.0 CONTEXTE

Compte tenu de ce qui précède, cette réunion statutaire du RWPC représentait une démarche de renforcement des capacités qui avait pour objectif principal d'autonomiser les femmes parlementaires et de leur donner les moyens d'agir en les dotant des compétences, des connaissances et des données requises pour plaider efficacement en faveur d'une approche sensible au genre eu égard à l'action climatique et à l'économie bleue. La réunion visait aussi à intensifier les efforts de renforcement des capacités afin d'appuyer le leadership et la participation des femmes, de garantir que la voix des femmes de la région de la SADC soit entendue et de relancer les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la région. En outre, la réunion faisait écho aux aspirations et aux initiatives en cours du FP SADC en matière d'action climatique, d'autonomisation des femmes et d'inclusion, telles qu'elles sont énoncées dans sa Constitution et dans son Plan stratégique pour la période de 2024 à 2028.

4.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS ET DES RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

À l'issue des exposés présentés par les personnes-ressources dont la liste figure à l'***Annexe III*** de ce rapport, le RWPC formule les recommandations indiquées ci-dessous.

CONSIDÉRANT que le RWPC s'était réuni pour réfléchir aux moyens de contribuer à la réalisation d'une action sensible au genre en matière de lutte contre le changement climatique et d'économie bleue, en se fondant sur les engagements pris par les États membres de la SADC à l'échelle mondiale, continentale et régionale ;

Et **CONSIDÉRANT** que la convocation de cette réunion statutaire visait à amplifier l'importance de la participation et du leadership des femmes en matière d'action climatique et d'économie bleue ;

NOTANT que l'économie bleue implique une exploitation durable des océans, des ressources en eau côtières et continentales, de nature à maintenir un équilibre entre la croissance économique et la protection des écosystèmes ;

NOTANT ÉGALEMENT que l'économie bleue englobe, entre autres, la pêche et l'aquaculture, le tourisme, le transport maritime, les écosystèmes côtiers et marins et les énergies renouvelables ;

RECONNAISSANT que la pêche, le tourisme et les économies côtières créent des millions d'emplois, les femmes jouant un rôle dominant, entre autres, dans la transformation et le commerce du poisson ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que la pêche et les réseaux d'alimentation en eau sont essentiels pour la nutrition, la sécurité alimentaire et la productivité agricole ;

PRENANT NOTE, en particulier, de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique qui esquisse des feuilles de route relatives aux modalités selon lesquelles les pays africains peuvent exploiter ou optimiser les ressources offertes par la riche économie bleue de l'Afrique ;

PRENANT ACTE des cadres régionaux de la SADC tels que la Stratégie et le Plan d'action 2015-2030 de la SADC sur le changement climatique et la Stratégie de l'économie verte de la SADC (2021) qui met l'accent, entre autres, sur des politiques climatiques sensibles au genre ;

PRÉOCCUPÉ par les graves menaces que le changement climatique, s'accompagnant notamment de l'élévation du niveau des mers, d'inondations, de sécheresses et de températures en hausse, fait peser sur l'économie bleue en raison d'une baisse des recettes, de dommages causés aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire et de la dégradation des écosystèmes ;

ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉ par le fait que les femmes engagées dans l'économie bleue restent sous-représentées dans la gouvernance et la prise de décision et que le changement climatique a une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles et aggrave les inégalités existantes entre les sexes ;

CONSCIENT que les femmes parlementaires ont été tenues à l'écart sur les questions relatives au changement climatique alors qu'elles jouent un rôle crucial grâce à l'exercice de leur mandat constitutionnel ;

AFFIRMANT le rôle des femmes parlementaires dans l'adoption de lois en faveur de la résilience climatique, le contrôle des engagements et des dépenses du gouvernement et l'influence exercée sur les budgets nationaux pour obtenir des financements destinés à l'adaptation et à la restauration des écosystèmes ;

AFFIRMANT ÉGALEMENT le rôle central que jouent les femmes parlementaires dans la promotion d'une économie bleue équitable et résiliente au changement climatique grâce à la représentation des préoccupations de leurs administrés et à l'adoption de lois pertinentes ;

AFFIRMANT EN OUTRE le rôle essentiel du leadership des femmes en matière de gouvernance pour l'adoption de politiques climatiques plus efficaces et plus durables ;

NOTANT aussi la nécessité impérieuse de doter les femmes parlementaires des outils nécessaires pour plaider en faveur de politiques climatiques qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et de donner aux femmes les moyens d'être résilientes face aux menaces liées au changement climatique ;

RECONNAISSANT l'importance d'amplifier la voix des citoyens, de promouvoir la coopération régionale autour de ressources marines communes et de lutter contre les risques climatiques auxquels les femmes sont spécifiquement exposées ;

PLEINEMENT CONSCIENT de l'importance de mettre en place des règles claires pour garantir que les communautés locales, en particulier les femmes et d'autres groupes vulnérables, bénéficient de l'économie bleue ;

COMPRENANT la nécessité de politiques sensibles au genre pour s'assurer que les femmes et d'autres groupes marginalisés bénéficient de l'économie bleue ;

SOULIGNANT la nécessité de la collecte de données ventilées par sexe eu égard à la participation des citoyens de la SADC à l'économie bleue ;

SOULIGNANT ÉGALEMENT la nécessité pour les États membres de la SADC de s'engager à renforcer leurs réponses au changement climatique, notamment en intégrant la dimension de genre dans les politiques et les programmes climatiques, en particulier en ce qui concerne l'ODD 13 (action climatique) ;

RECONNAISSANT l'incidence disproportionnée du changement climatique sur les populations vulnérables, notamment les femmes et les filles, et l'importance de l'ODD 5 (égalité entre les sexes) qui comprend des objectifs visant à assurer la participation des femmes aux processus décisionnels et à offrir des chances égales aux femmes dans toutes les sphères d'activité ;

EN CONSÉQUENCE, le RWPC décide de soumettre les recommandations suivantes à la 57e Assemblée plénière :

(i) **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à promouvoir des politiques et des lois qui font progresser le développement durable de l'économie bleue dans leurs pays respectifs conformément à leurs engagements nationaux et internationaux ;

(ii) **EXHORTER** les États membres de la SADC à privilégier des investissements et des règlements qui préservent les emplois, la sécurité alimentaire et la participation des jeunes dans les secteurs relevant de l'économie bleue ;

(iii) **APPROUVER** que le RWPC mène dans les États membres de la SADC des missions de plaidoyer et de sensibilisation axées sur la nécessité de la transposition en droit interne et de la mise en œuvre des engagements pertinents qui ont été pris sur le plan mondial, continental et régional en vue de promouvoir une action sensible au genre en matière de lutte contre le changement climatique et d'économie bleue ;

(iv) **ENJOINDRE** au FP SADC, par l'entremise du RWPC, de collaborer avec des partenaires pertinents pour procéder à un état des lieux visant à identifier dans les États membres de la SADC des lois discriminatoires et des difficultés administratives qui entravent la participation et le leadership des femmes dans le secteur de l'économie bleue ;

(v) **APPELER** les États membres de la SADC à recueillir des données ventilées par sexe eu égard à la participation des citoyens à l'économie bleue ;

(vi) **APPELER ÉGALEMENT** les États membres de la SADC à implanter localement des systèmes d'alerte précoce afin de faciliter la mise en œuvre de mesures d'atténuation précoces, ainsi qu'à décentraliser la protection côtière ;

(vii) **RÉCLAMER** l'intégration urgente par tous les États membres de la SADC de mesures propices à la résilience climatique dans l'ensemble des lois, des budgets et des programmes relatifs à la gouvernance des océans, à la pêche, à la protection côtière et à l'infrastructure maritime ;

(viii) **APPUYER** les efforts de plaidoyer des parlements membres de la SADC en faveur de la promotion de politiques sensibles au genre, notamment eu égard à une budgétisation sensible au genre, politiques qui seraient susceptibles d'élargir l'accès des femmes aux financements, aux compétences, aux marchés et au leadership dans le cadre de l'économie bleue ;

(ix) **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à se montrer réceptifs aux campagnes de sensibilisation du RWPC en faveur d'une responsabilisation accrue eu égard aux engagements qu'ils ont pris par rapport à des

instruments mondiaux, régionaux et continentaux relatifs au changement climatique ;

(x) **EXHORTER** les États membres de la SADC à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour relever les défis auxquels sont confrontées les femmes et qui empêchent celles-ci de participer efficacement à l'action climatique à divers échelons ;

(xi) **ENCOURAGER ÉGALEMENT** les membres du RWPC à utiliser des outils parlementaires, notamment des questions, des auditions, des propositions de résolution et des débats pour renforcer le contrôle et la responsabilisation eu égard à une action en faveur d'une économie bleue résiliente au changement climatique ;

(xii) **EXHORTER** les États membres de la SADC à harmoniser de nouvelles lois maritimes et aquatiques avec le Protocole révisé de la SADC sur le genre et le développement et à passer en revue toutes les lois maritimes en vigueur et en préparation dans les États membres de la SADC pour s'assurer que les cadres politiques, institutionnels et de gouvernance comprennent des quotas obligatoires pour les femmes en matière de gouvernance maritime et océanique.

(xiii) **APPELER** les États membres de la SADC à augmenter les crédits budgétaires alloués à l'éducation des filles aux STIM et aux sciences de la mer pour veiller à ce que les femmes passent du rôle de simples participantes à un rôle de premier plan dans la gestion des ressources aquatiques de la SADC.

Monsieur le Président, je demande l'adoption du rapport.

L'honorable Linda NXUMALO	Mme Clare MUSONDA
PRÉSIDENTE	**SECRÉTAIRE**

5.0 ANNEXES

ANNEXE I : COMPOSITION DU CAUCUS

À la date de la réunion, le 12 mai 2026, le Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC) était composé des membres suivants :

1.	L'honorable professeure Joyce Lazaro Ndalichako ***présidente***	Tanzanie
2.	L'honorable Mary Maulidi Khembo ***vice-présidente***	Malawi
3.	L'honorable Sylvia Lucas	Afrique du Sud
4.	L'honorable Ntombovuyo Veronica Mente-Nkuna	Afrique du Sud
5.	L'honorable Ruth Mendes	Angola
6.	L'honorable Teresa Neto	Angola
7.	L'honorable Helen Pushy Manyeneng	Botswana
8.	L'honorable sénatrice Linda Nxumalo	Eswatini
9.	L'honorable Nokuthula Dlamini	Eswatini
10.	L'honorable Makatleho Motsoasele	Lesotho
11.	L'honorable Dre Pinkie Manamolela	Lesotho
12.	L'honorable Ain'Harimanga Gabrielle Raby Savatsarah	Madagascar
13.	L'honorable Sophie Soamiadana Ratsiraka	Madagascar
14.	L'honorable Abigail Sheriff Bongwe	Malawi
15.	L'honorable Jeronima Agostinho	Mozambique
16.	L'honorable Ivandro Massingue	Mozambique
17.	L'honorable Marie Roxana Collet	Maurice
18.	L'honorable Paula Kooper	Namibie
19.	L'honorable Françoise Bemba	RDC
20.	L'honorable Cathy Sakombi Moleka	RDC
21.	L'honorable Denise Clarisse	Seychelles
22.	L'honorable Claudette Louise	Seychelles
23.	L'honorable Mwanahamisi A. Munkunda	Tanzanie
24.	L'honorable Mercy Mugomo	Zimbabwe
25.	L'honorable Lynette Karenyi	Zimbabwe
26.	L'honorable Maybe Mbohwa	Zimbabwe
27.	Zambie (Parlement dissous)	

ANNEXE II : LISTE DES RESPONSABLES

Forum parlementaire de la SADC

1. M. Sheuneni Kurasha, directeur des affaires parlementaires et des programmes
2. Mme Clare Musonda, directrice de programmes – RWPC et RPMLOC
3. Dr Jacob Segale, directeur de programme, FANRCA
4. Mme Masenate Molapo, directrice de programme, TIFI
5. M. Munashe Tofa, directeur de programme, HSDSP

6. Mme Paulina Kanguatjivi, responsable adjointe chargée des procédures et coordonnatrice
7. M. Ronald Windwaai, webmaster

Parlements membres de la SADC

1. Mme Idda Kombe, chargée des affaires relatives au FP SADC, Tanzanie

ANNEXE III : LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

1. M. Leon Mulema – chef du département juridique et représentant local, Groupe africain d'appui aux experts négociateurs (AGNES)
2. Mme Jackline Makokha – directrice pour l'équilibre et l'égalité entre les sexes